

Favoriser la présence des pies-grièches grises et des pies-grièches à tête rousse

Contexte de l'action

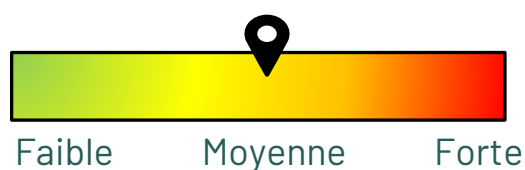
La pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) et la pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) sont deux espèces de passereaux typiques des milieux agricoles extensifs semi-ouverts. Elles sont très sensibles aux changements de pratiques agricoles et aux modifications de leurs biotopes, dont la disparition des haies, vergers, arbres isolés, prairies et pâturages... En France, leurs populations sont en déclin, ce qui a amené à la création d'un premier Plan National d'Action (PNA) sur les pies-grièches en 2014, et un second est en rédaction. Les deux espèces sont protégées, et sont classées respectivement « En Danger » et « Quasi Menacée » en France. En Alsace, leurs populations ont aussi régressé, ce qui en fait des espèces à enjeux importants de conservation.

Observées ponctuellement sur le territoire, il est important de considérer ces deux espèces à enjeux et de flécher des actions en conséquence dans le cadre des TVB.

Objectifs

- Améliorer l'état de conservation des deux espèces de pies-grièches sur le territoire
- Préserver et augmenter son habitat
- Décliner le PRA (Plan Régional d'Action) et le PNA pies-grièches sur le territoire des deux communautés de communes

Priorité



Durée de mise en œuvre

- Moyenne (2-5 ans)



2.1. Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies-grièches grises et des pies-grièches à tête rousse

Pilote de l'action

- Communes
- Communautés de communes
- Opérateur du plan régional/national

Partenaires potentiels

Techniques: Agriculteurs, DRAAF, Associations environnementales, Arboriculteurs, Opérateurs des sites N2000, Conseil départemental, Gestionnaires des sites naturels, Collectivités territoriales, Instances agricoles

Financiers: DREAL, Département, Région, État, Europe (FEDER, FEADER...), AERM

Modalités de mise en œuvre

- 1) Inciter la mise en œuvre de mesures de gestion pérennes favorables sur les sites de reproduction : entretien des vergers, renouvellement des arbres, préservation des vergers pâturés à hautes tiges (cf. fiche 1.1.c)
- 2) Instaurer des mesures visant à restaurer les milieux potentiels de nidification (PGG, PGTR) : plantation d'arbres, de haies, conversion de cultures en herbages... par le biais de MAEC.
- 3) Instaurer des mesures de gestion favorables aux sites d'hivernage de la pie-grièche grise : plantation de haies et de bosquets, maintien des surfaces en herbe... par le biais de MAEC notamment (cf. fiche 1.2.a)
- 4) Intégrer la problématique pie-grièche dans la politique de préservation des paysages des communautés de communes

Incidence financière

L'ensemble de ces financements peuvent être mobilisables auprès des partenaires financiers potentiels :

- 1) 10 000 € par an sur 4 ans
- 2) 8 000 € par an sur 4 ans
- 3) 8 000 € par an sur 4 ans
- 4) À définir en fonction du nombre de cas à considérer

**Valeurs issues du PRA Alsace 2012-2016*

Évaluation et suivi

- Nombre de dossiers et de mesures compensatoires sur le sujet
- Surfaces concernées
- Nombre de sites ayant fait l'objet de mesures de restauration et/ou de préservation
- Évaluation de l'efficacité des travaux effectués et des mesures de conservation (si cela est pertinent au bout des 5 ans)

À noter

Toutes les actions du PNA et du PRA Alsace sont pertinentes à mettre en œuvre (se référer aux documents de la DREAL). Sont indiquées ci-dessus celles de la version 2012-2016 qui seraient les plus concrètes pour favoriser et préserver la présence de l'espèce sur le territoire dans le cadre des TVB. Le PNA 2023-2033 est en cours de rédaction.



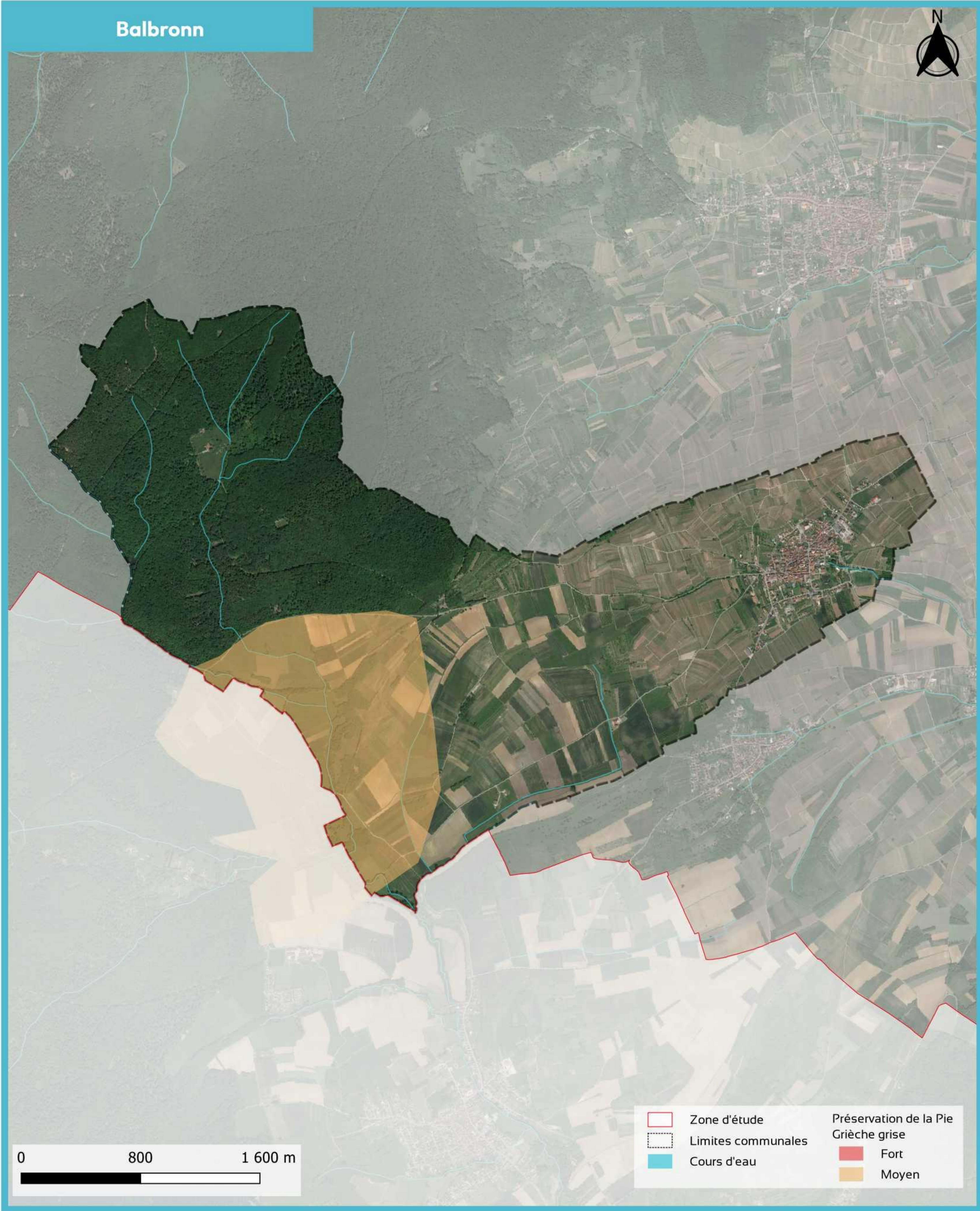
2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

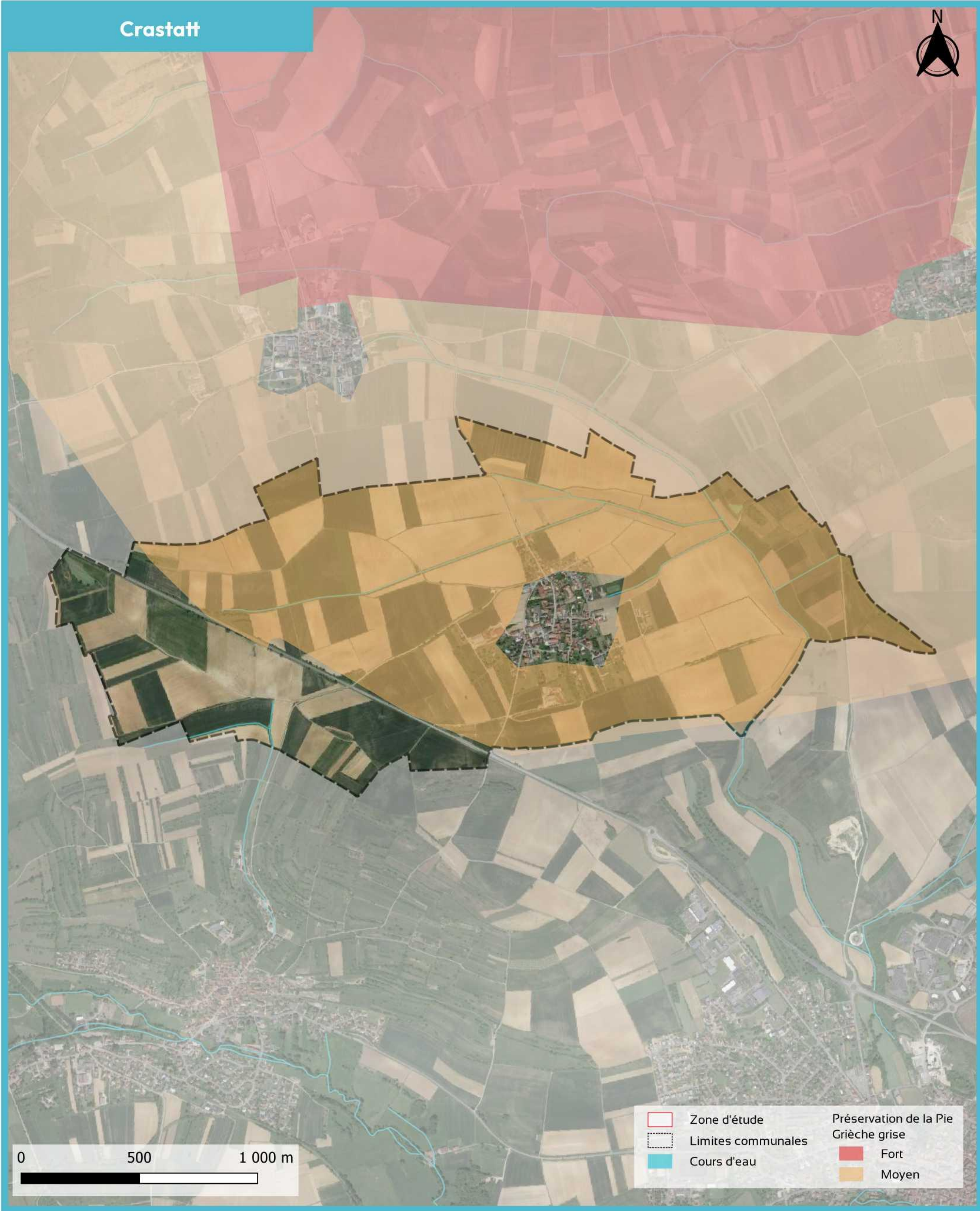
Pie grièche grise



Pie grièche grise



Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

Pie grièche à tête rousse



Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

Pie grièche à tête rousse



Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

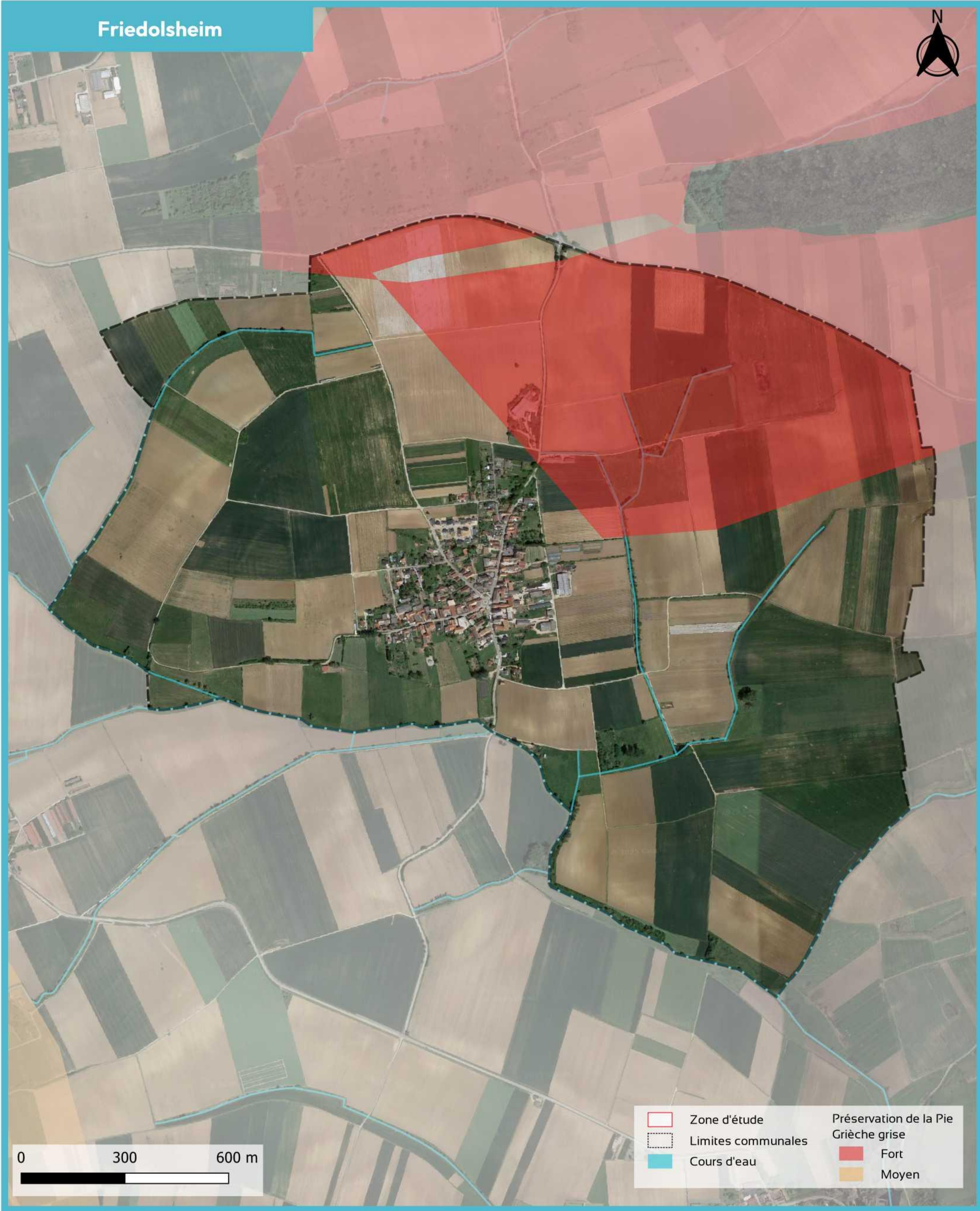
Pie grièche à tête rousse



Pie grièche grise



Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

Pie grièche à tête rousse



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

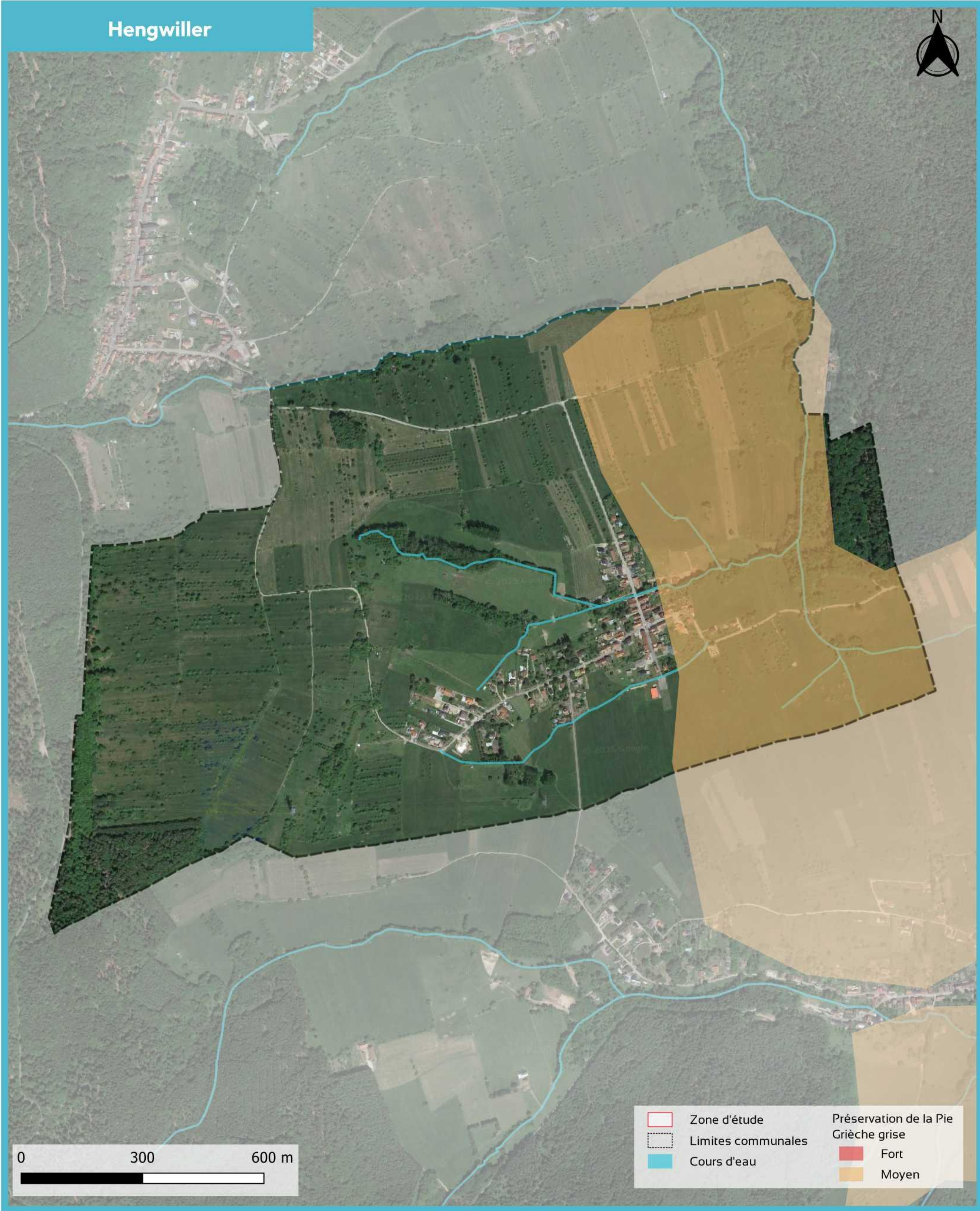
Pie grièche à tête rousse



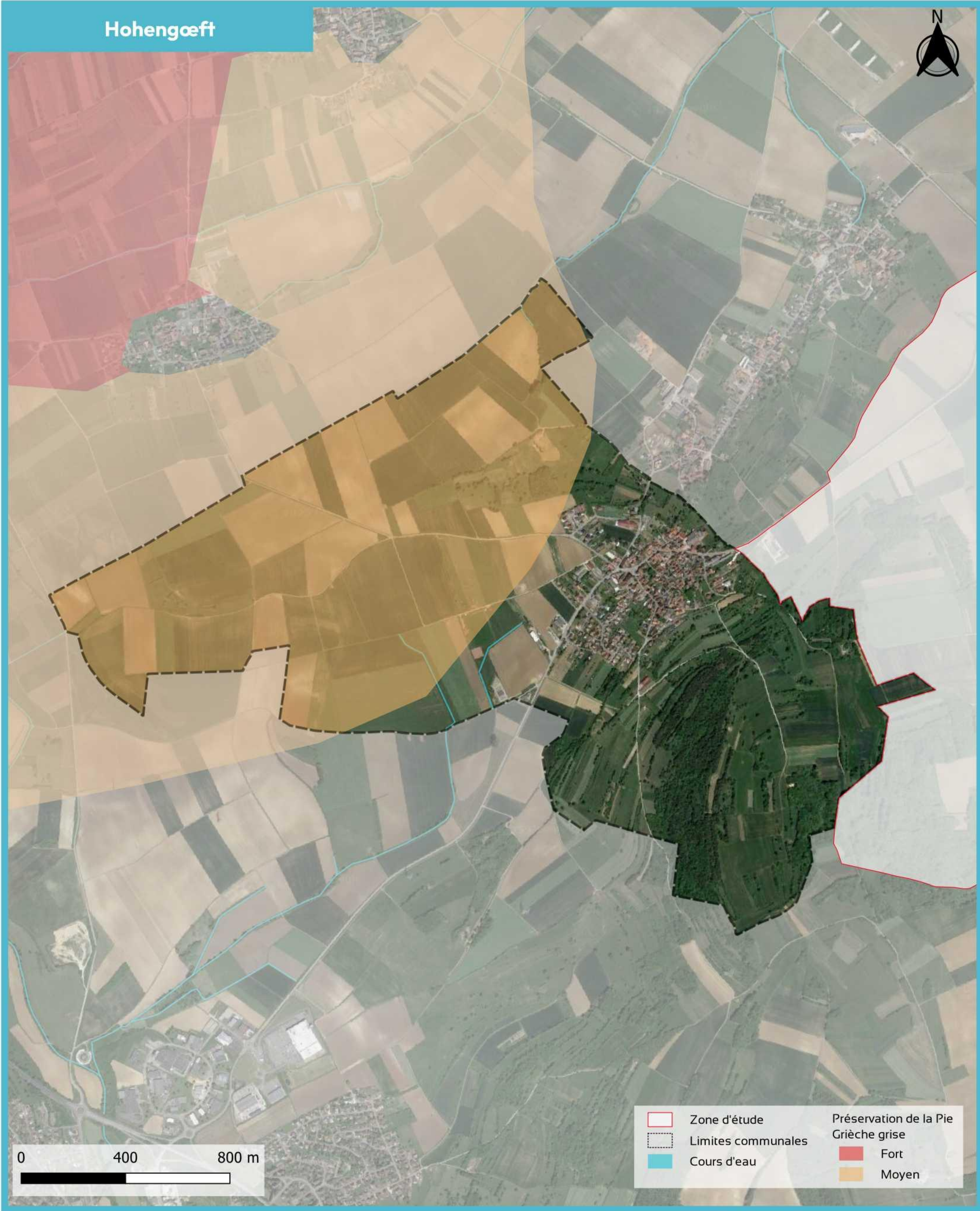
Pie grièche grise



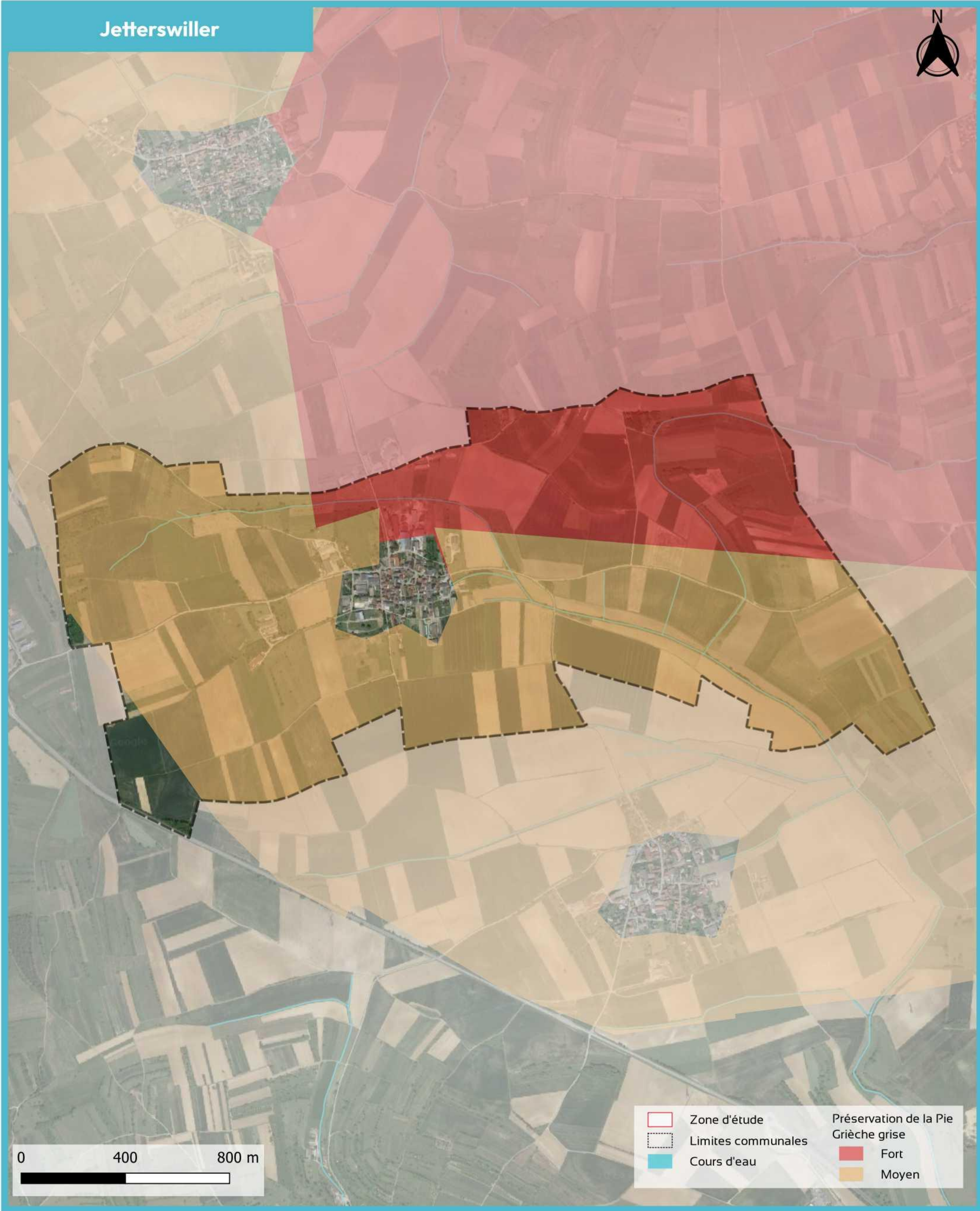
Pie grièche grise



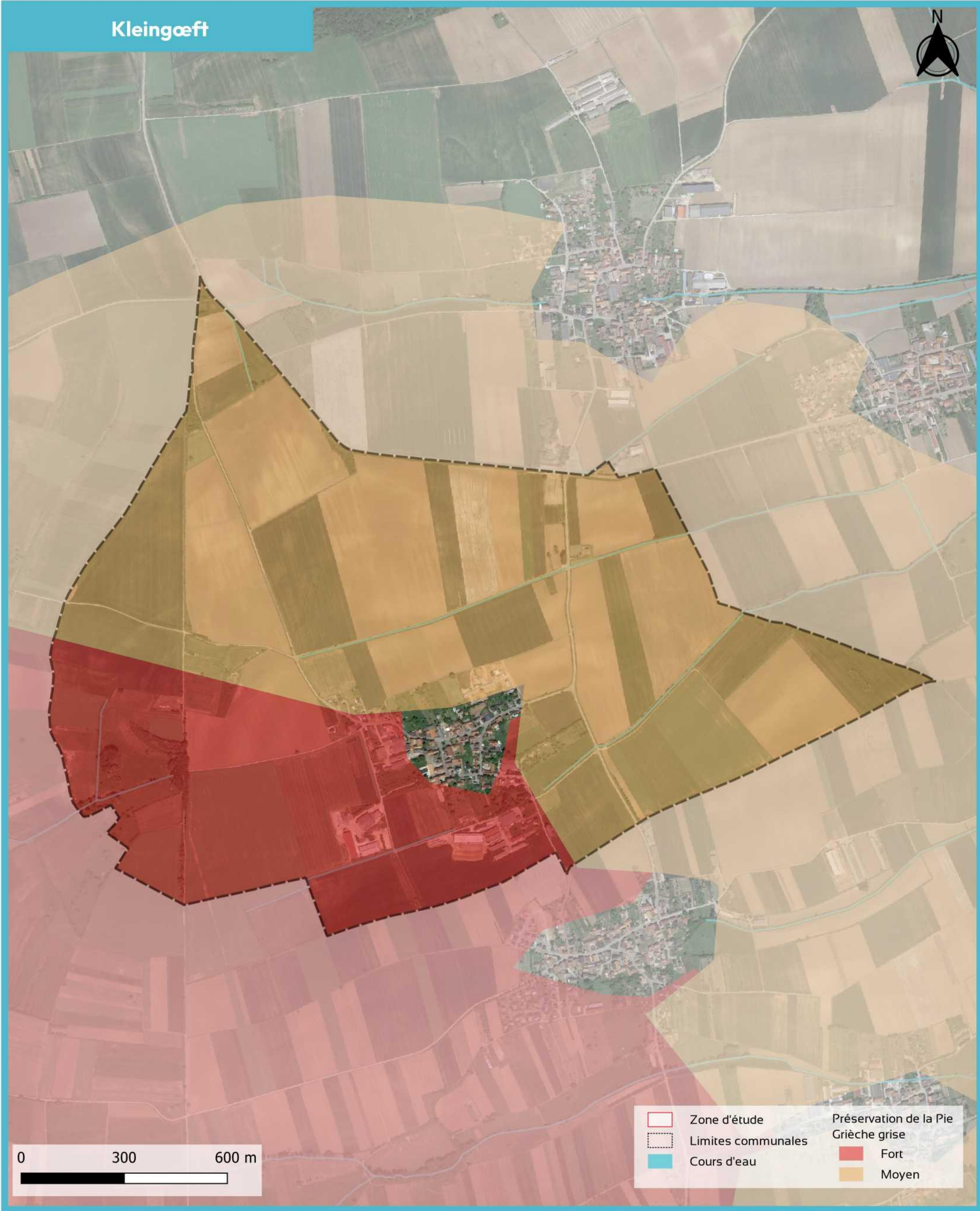
Pie grièche grise



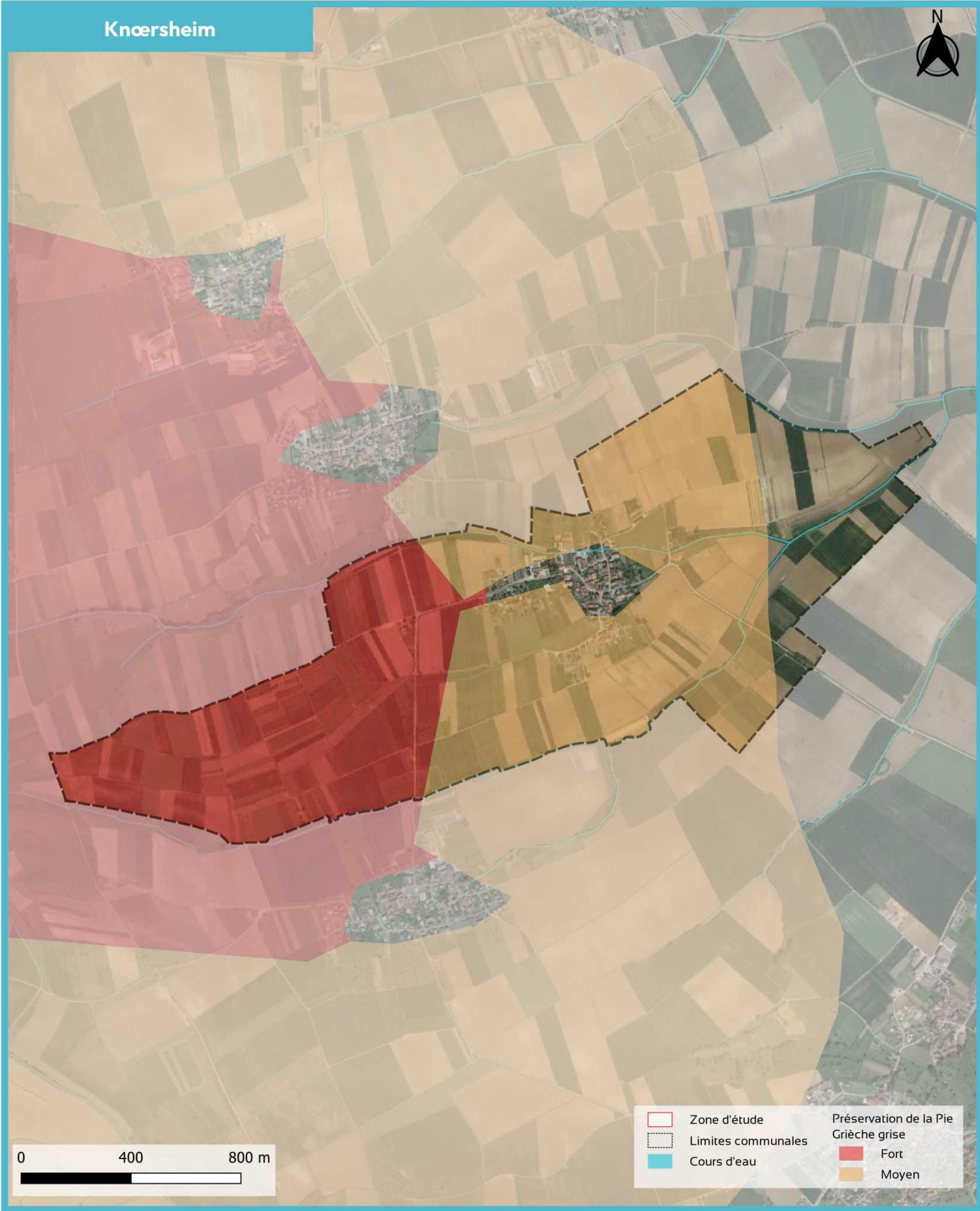
Pie grièche grise



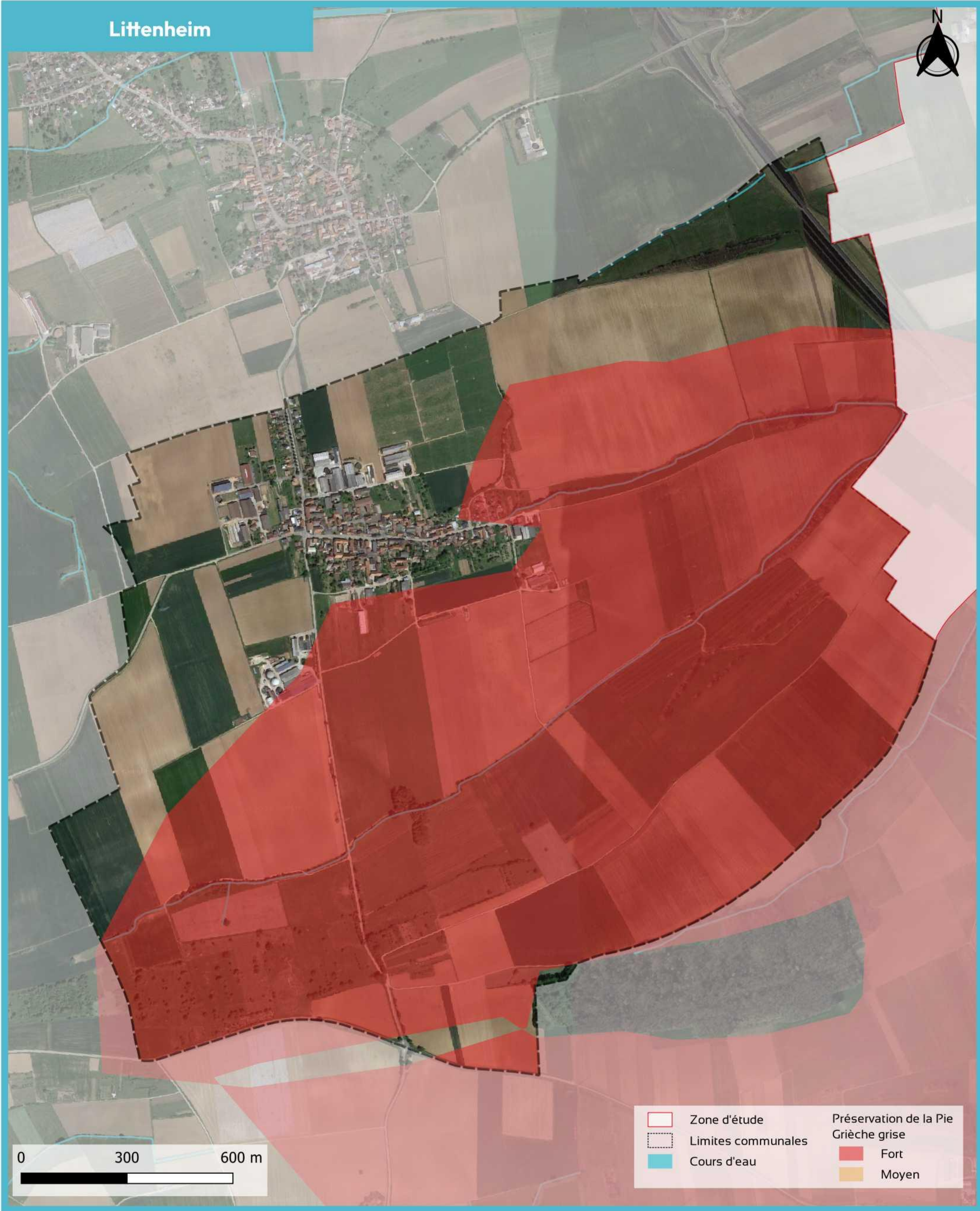
Pie grièche grise



Pie grièche grise



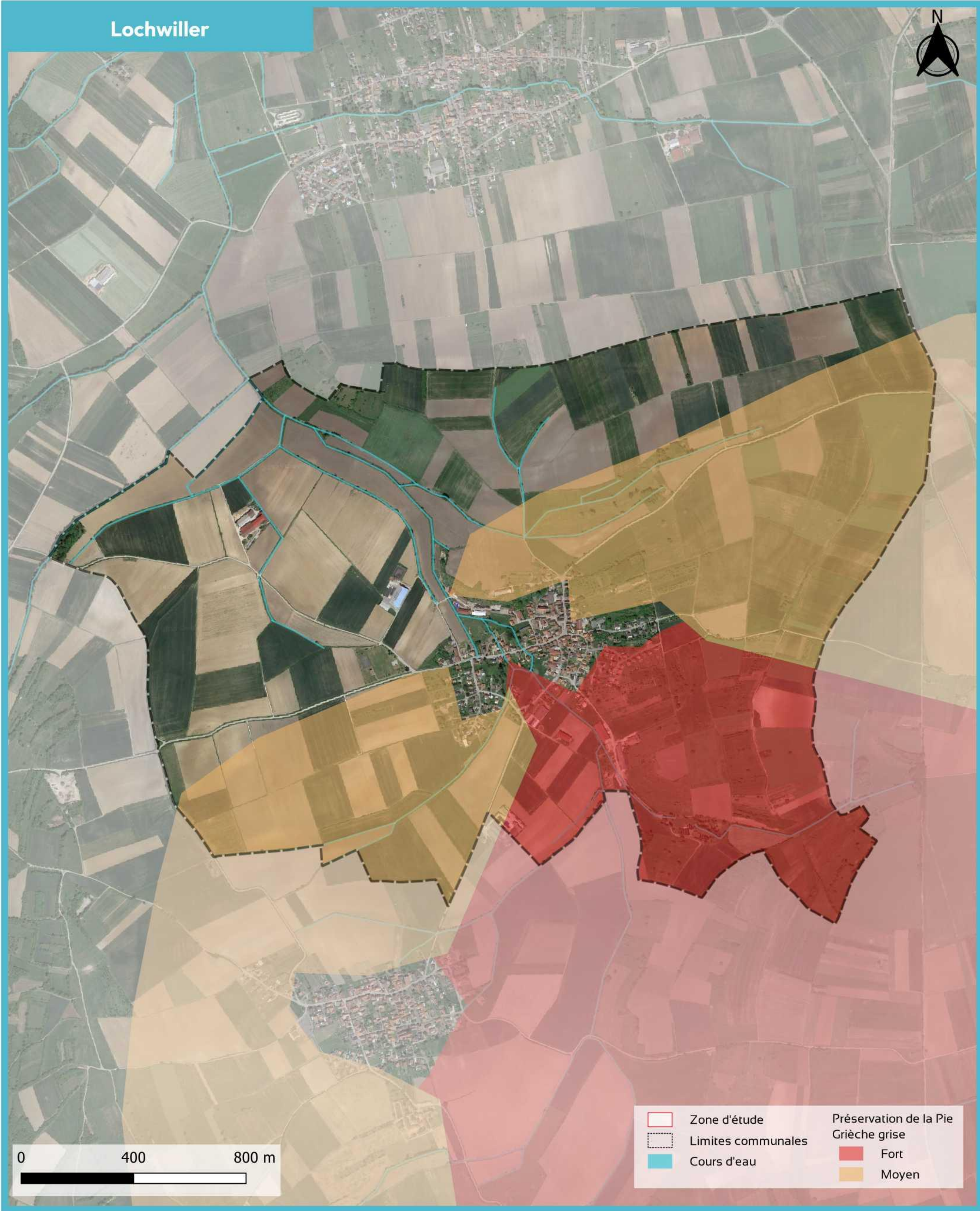
Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

Pie grièche grise



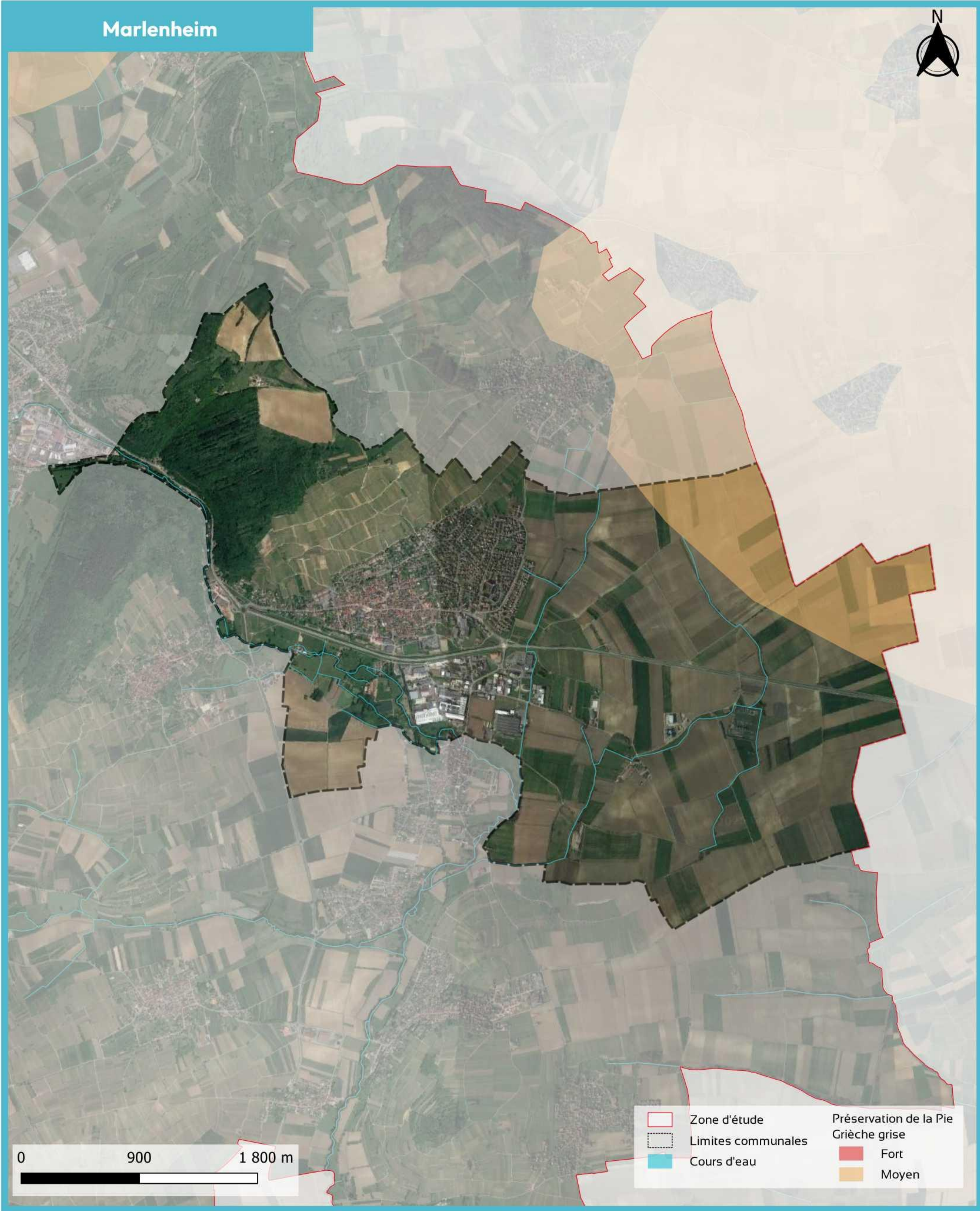
2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

Pie grièche grise



Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

Pie grièche grise



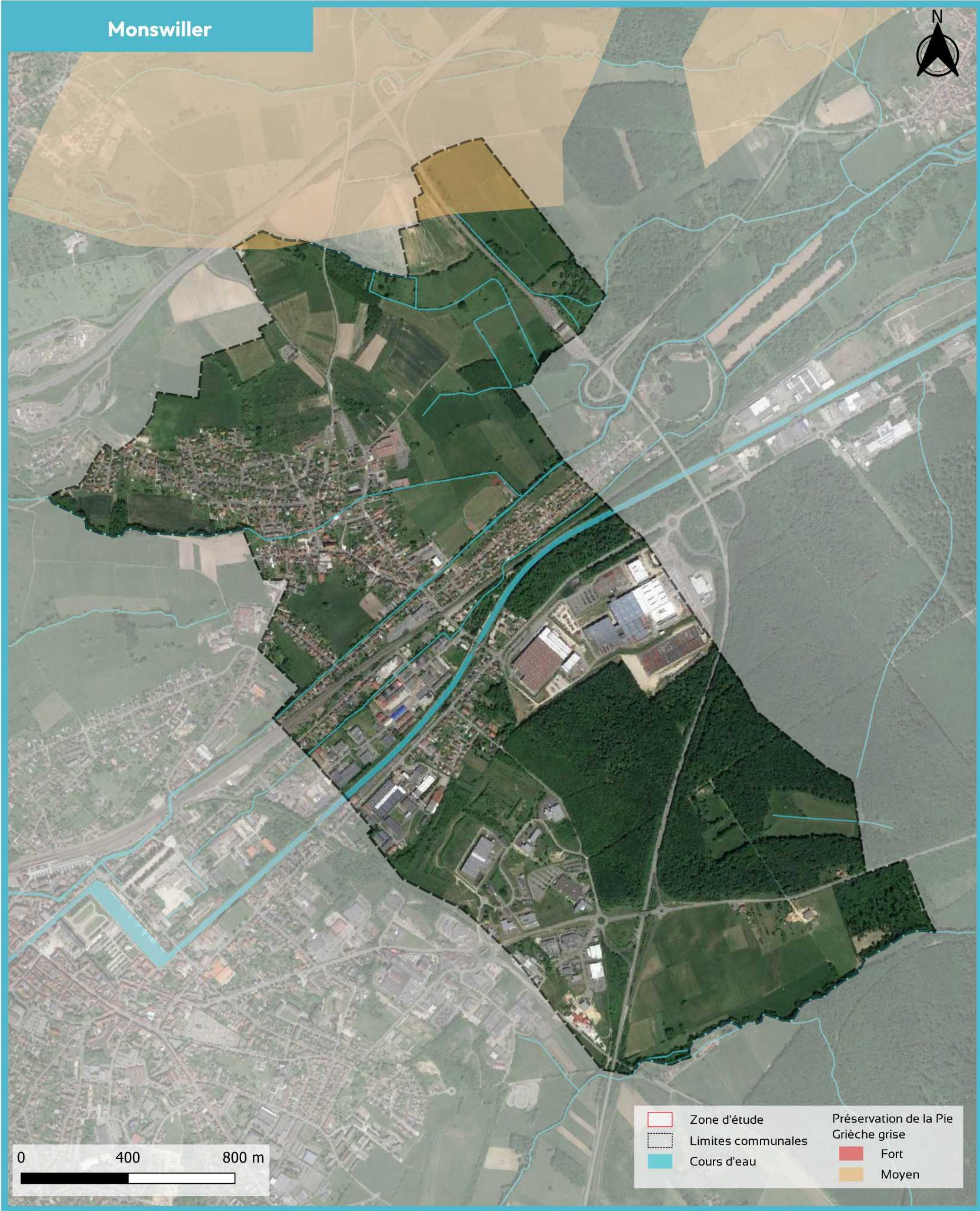
2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

Pie grièche à tête rousse



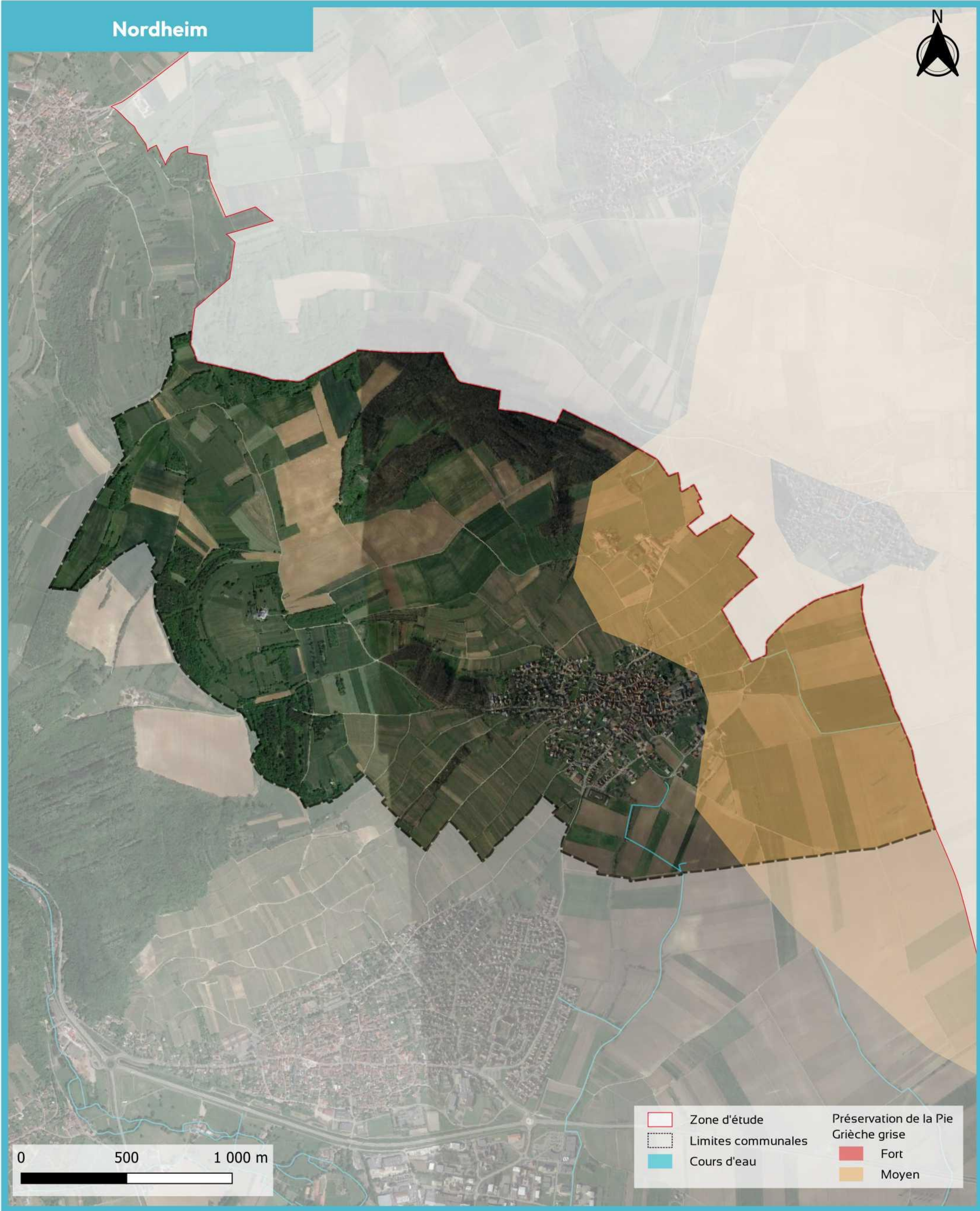
Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

Pie grièche à tête rousse



Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

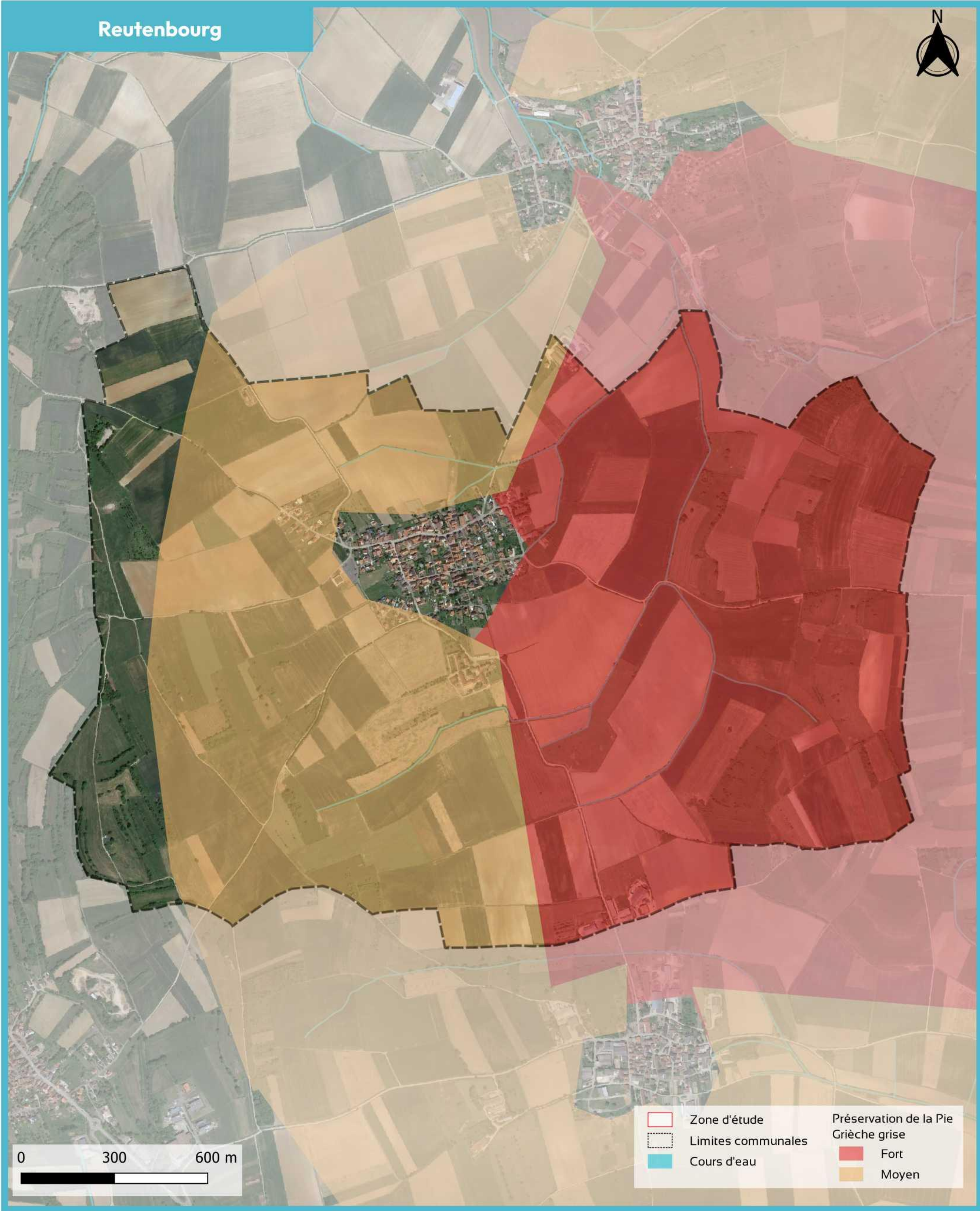
Pie grièche grise



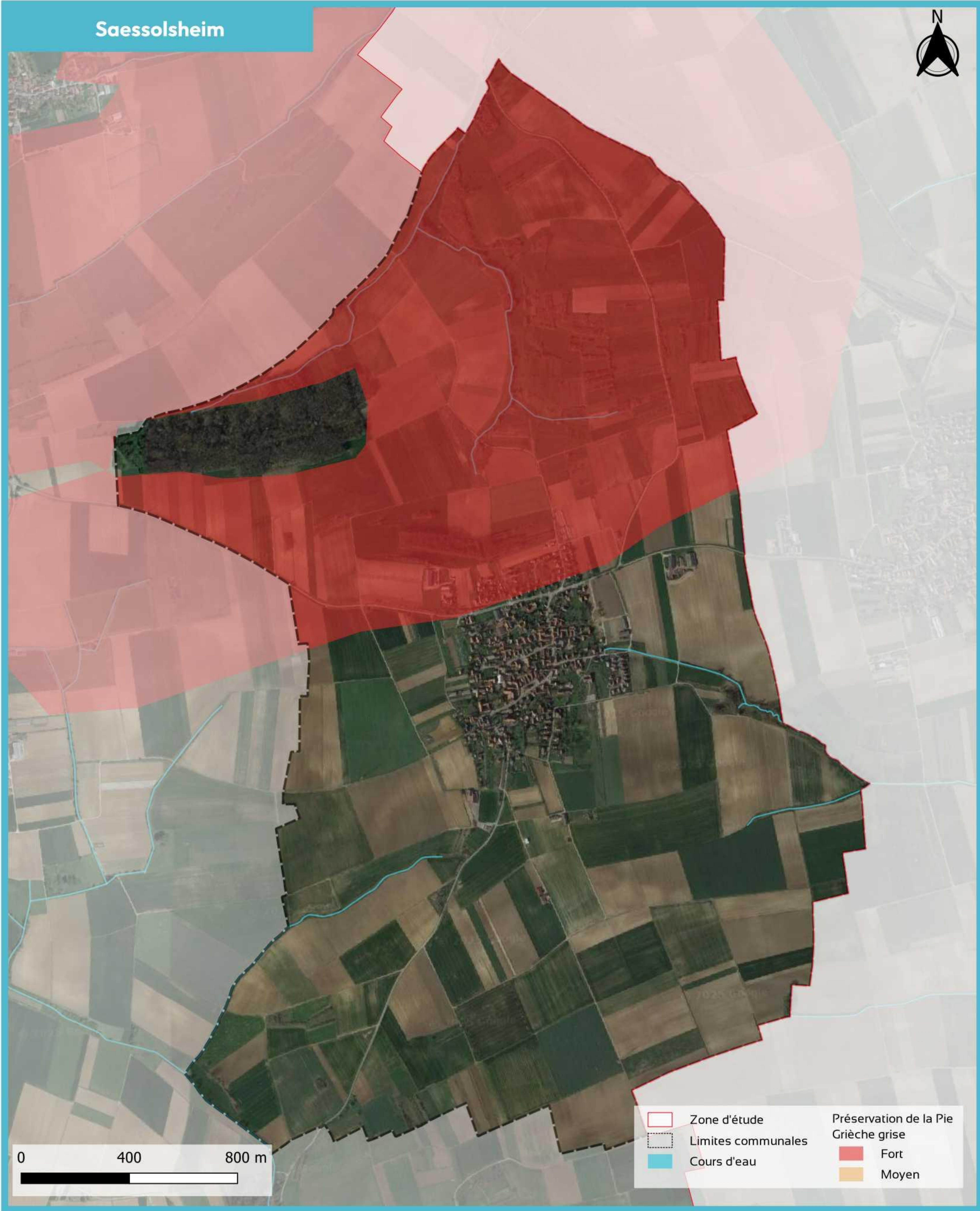
Pie grièche grise



Pie grièche grise



Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

Pie grièche à tête rousse



Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

Pie grièche à tête rousse



Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grieches

Pie grièche à tête rousse



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

Pie grièche grise



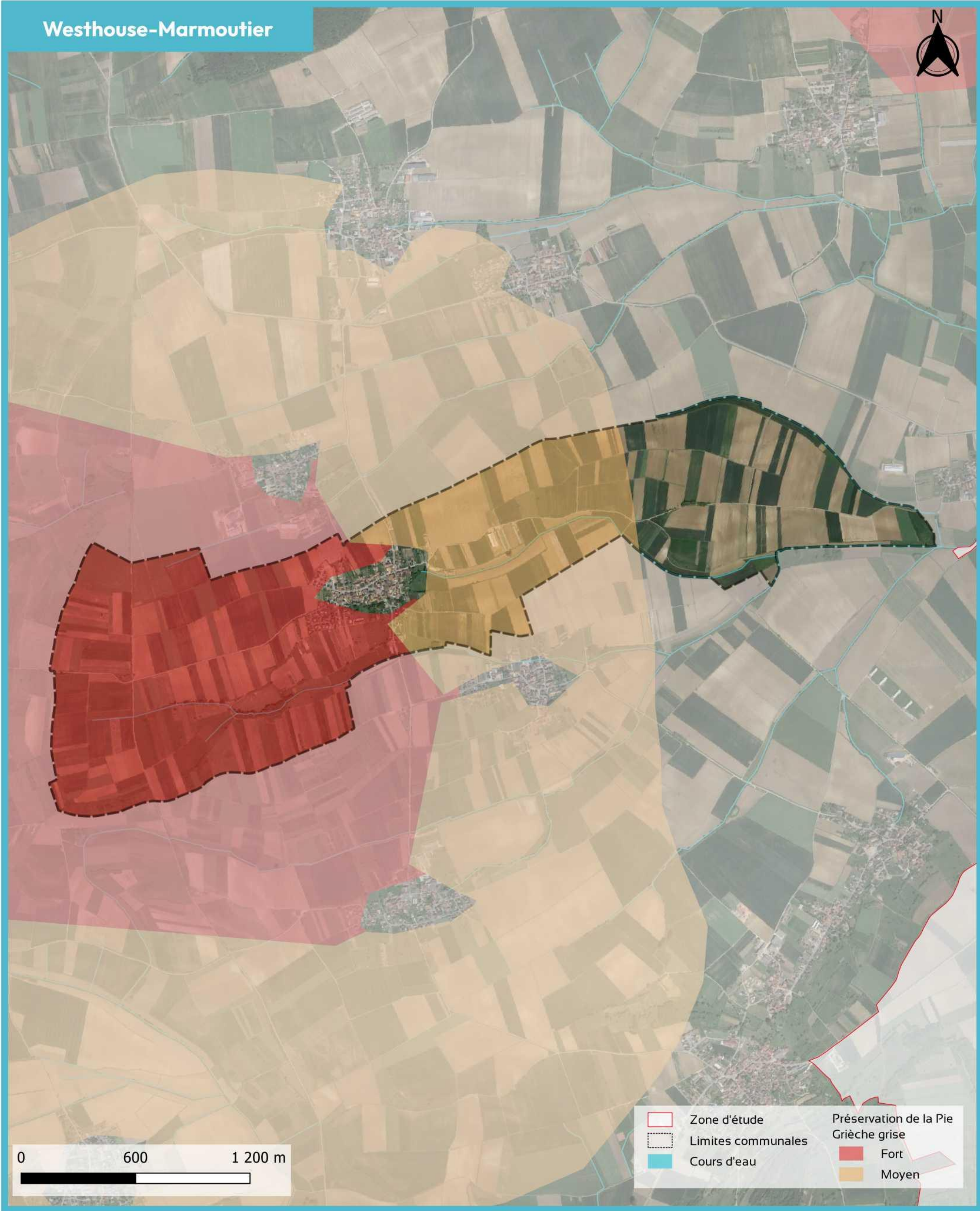
Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

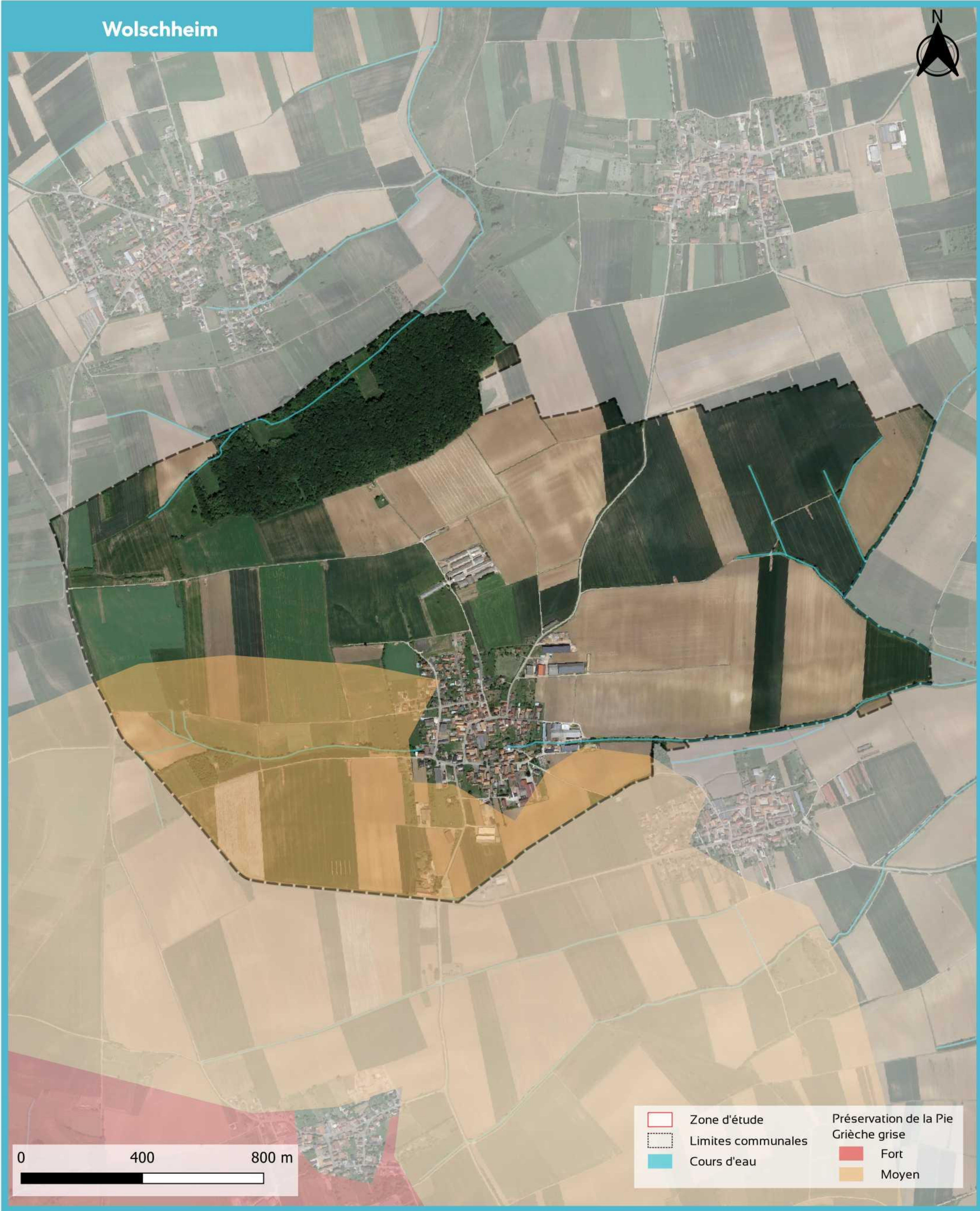
Pie grièche grise



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.b. Favoriser la présence des pies grièches

Pie grièche grise



Pie grièche grise

